

Les Informations hebdomadaires



211-213, RUE LAFAYETTE, PARIS-10

BULLETIN HEBDOMADAIRE



Où sont les traîtres à la classe ouvrière

Quand l'apologie des agressions staliniennes et hitlériennes leur laisse quelques loisirs, les agents de Moscou les emploient à attaquer l'action syndicale.

Ils proclament que cette action est dirigée contre les intérêts des travailleurs. Ils la présentent comme une trahison de la classe ouvrière, vieux refrain qui leur avait déjà servi, il y a vingt ans, à provoquer la division du mouvement syndical sur l'ordre qu'ils en avaient reçu de leurs patrons étrangers.

C'EST LA MEME BESOGNE QU'ILS REPRENENT AUJOURD'HUI AVEC LA MEME DEMAGOGIE.

C'est particulièrement à la déclaration commune dite « Accord Majestic » qu'ils s'en prennent. Ils affirment que ses signataires pour les organisations ouvrières, nos camarades Jouhaux et Chevalme, ont « livré le mouvement ouvrier au gouvernement » !

Ils attribuent à la Confédération Générale du Travail la volonté de mettre « un mouvement syndical docile aux ordres des forces de réaction » !

Le mensonge est grotesque.

Ceux qui l'ont inventé et l'exploitent prennent les travailleurs pour des imbéciles. **Auquel d'entre eux** comptent-ils faire croire que si les représentants des organisations syndicales avaient nourri un tel dessein, ils l'auraient affirmé avec tant d'éclat ? Cela a été leur façon d'agir, ce n'a jamais été la nôtre.

Il est exact que lorsqu'ils ont signé l'« accord » avec le ministre de l'armement et les représentants des organisations patronales, MM. Lambert-Ribot et Lenté, Jouhaux et Chevalme ont précisé qu'ils le faisaient en leur nom propre, mais avec la conscience de traduire les sentiments des milieux ouvriers. Ils en ont référé à leurs camarades et, depuis, l'Accord Ma-

jestic a reçu l'**ADHESION UNANIME DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA C.G.T.**

Il n'y a d'ailleurs qu'à lire cette déclaration pour se convaincre qu'elle n'apporte aucune diminution des conceptions ouvrières, aucun abandon des droits des salariés. Conçue dans les circonstances les plus graves et pour répondre aux besoins créés par elles, **ELLE ASSOCIE L'INTERET GENERAL DU PAYS A L'INTERET DES TRAVAILLEURS.** Elle va d'ailleurs bien plus loin qu'une collaboration immédiate : elle affirme que les buts de paix doivent être conformes à la justice sociale et qu'un **Ordre Nouveau** doit être réalisé.

Où trouve-t-on là quelque chose pouvant passer pour une renonciation aux droits des travailleurs, un rétrécissement de l'action syndicale, une abdication devant le gouvernement et le patronat ?

L'accord Majestic a ouvert la voie à une défense active des intérêts ouvriers ; ce ne sont pas les calculs de ces « forces de réaction » auxquelles les staliniens, avec le maximum de leur mauvaise foi, affirment que le mouvement syndical s'est subordonné, qu'ils ont servis !

LA CONQUETE DES QUARANTE HEURES EST SAUVEGARDEE PAR LA DISPARITION DES CINQ HEURES DE TRAVAIL NON PAYEES. La reconduction des conventions collectives a été obtenue. Le mode de désignation des délégués ouvriers a été modifié. **IL EST MAINTENANT CONFORME A LA CONCEPTION TOUJOURS AFFIRMEE PAR LA C.G.T.** Les délégués seront désormais les représentants des organisations syndicales, sous la responsabilité desquelles ils agiront. Ainsi prendront fin les intrigues politiques et leurs néfastes effets. **L'IMPORTANCE DE CE CHANGEMENT, IL N'Y A QUE LES GENS DE MAUVAISE FOI POUR LES NIER, IL NE PLAIT PAS AUX STALINIENS, NOUS LE SAVONS, CAR IL NE PERMETTRA**

PLUS LA CIRCULATION DE « MOTS D'ORDRE POLITIQUES » SOUS LA RESPONSABILITE DES SYNDICATS, CE QUI ETAIT LEUR PRATIQUE COURANTE. AU SURPLUS, LES ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE CETTE REFORME SUFFISENT A DEMONSTRER L'INDEPENDANCE DE NOTRE ACTION ET L'ABSURDITE DES LEGENDES QUE S'EFFORCENT DE REPANDRE LES DIFFAMATEURS DU MOUVEMENT SYNDICAL.

NOUS POURSUIVONS NOTRE EFFORT.

Mais l'Accord Majestic n'a pas seulement une valeur immédiate. Il amorce l'action que le mouvement ouvrier entend mener en vue de l'organisation d'une paix juste et durable, réalisant de nouveaux progrès sociaux, apportant au travail des droits nouveaux.

QUE CETTE ACTION NE SOIT PAS POUR PLAIRE A CEUX QUI SE FONT LES AUXILIAIRES DE L'AGRESSION, LES APOLOGISTES DE LA VIOLENCE, LES SERVITEURS DES GUERRES IMPERIALISTES — LA NOUVELLE AGRESSION DE LA RUSSIE SOVIETIQUE CONTRE LA FINLANDE (160 MILLIONS CONTRE 3 MILLIONS) L'ATTESTE PEREMPTOIREMENT — CELA SE COMPREND !

CELA SE COMPREND MEME TROP BIEN !

Chacun de leurs actes confirme qu'entre eux et nous il ne peut y avoir rien de commun.

La C.G.T. répudie la démagogie. Elle pour-

suit une politique constructive déterminée par les intérêts des travailleurs.

Elle méprise les mensonges de ceux qui cherchent à la détruire.

LES STALINIENS OSENT PARLER AU NOM DU MOUVEMENT SYNDICAL QUI LES A REJETTES DE SON SEIN.

C'EST DE L'INCONSCIENCE.

ILS SE FONT EN MEME TEMPS LES AUXILIAIRES D'UNE DICTATURE MONSTRUEUSE QUI A DETRUIT TOUTES LES ORGANISATIONS OUVRIERES LIBRES, QUI A ENLEVE AUX TRAVAILLEURS DE L'ALLEMAGNE ET DES PAYS CONQUIS PAR ELLE TOUS LES MOYENS DE SE DEFENDRE, ET MEME DE SE FAIRE ENTENDRE, QUI LES A PRIVES DE TOUS LES DROITS ACQUIS PAR EUX, QUI LES ECRASE SOUS UNE TERREUR PERMANENTE.

CONTRE CE SYSTEME D'OPPRESSION ABOMINABLE QU'ILS DENONCAIENT NAGUERE AVEC NOUS, ILS N'ONT, AUJOURD'HUI, PLUS RIEN A DIRE. LEURS MAITRES, QUI SE SONT ASSOCIES A HITLER ET EMPLOIENT SES METHODES, LE LEUR INTERDISENT.

LES TRAVAILLEURS FRANÇAIS LEUR INTERDISENT, EUX, DE SE MÊLER DE LEUR ACTION.

LES STALINIENS ONT TRAHİ LA PAIX, LA JUSTICE SOCIALE, LA CLASSE OUVRIERE. ILS L'INSULTENT EN PRETENDANT ENCORE SE RECLAMER D'ELLE.

La C. G. T.

Le Peuple

Administration : 213, rue Lafayette, PARIS (10^e)

Organe officiel hebdomadaire de la
Confédération Générale du Travail

Compte chèque postal : 243-29

TARIF DES ABONNEMENTS

	3 m.	6 m.	1 an
France et colonies	10 »	18 »	30 »
Etranger (accord postal).	26 »	48 »	80 »
Etranger (non accord).	40 »	72 »	120 »

Les abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné déclare souscrire un abonnement de _____
à partir du _____ pour la somme de _____
dont je vous envoie le montant. _____

SIGNATURE :

Nom : _____ Adresse : _____
Ville : _____ Département : _____